

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET EN RÉDUCTION D'ÉMISSION DE  
GAZ À EFFET DE SERRE DE L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT (CoPEX)

Charte de participation, v4

15 juillet 2020

Table des matières

1. Caractéristiques de la communauté .....	2
Nom de la communauté .....	2
Raison d'être .....	2
Objectifs .....	2
Valeurs .....	2
Qui sont les membres .....	2
2. Dynamique entre les membres .....	3
Principes de participation .....	3
Engagement des membres .....	3
Animation .....	4
Mode de communication entre les membres de la CoPex .....	4
3. Les « règles du jeu » .....	4
Propriété intellectuelle .....	4
Gestion de l'information (durée de conservation, accessibilité) .....	5
Considérations linguistiques .....	5
4. La gouvernance de la CoPex .....	5
Parrainage .....	5
Comité aviseur .....	6
Durée du mandat d'un membre du Comité aviseur .....	7
Modalités d'évaluation de la CoPex .....	7

## 1. CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ

### Nom de la communauté

Communauté de pratiques en efficacité énergétique et en réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'exemplarité de l'état (CoPex).

### Raison d'être

- Offrir un lieu d'échanges au bénéfice premier des membres sur le terrain pour mettre en œuvre l'exemplarité de l'État en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Favoriser la communication entre les membres de la communauté par la mise en réseau des experts en efficacité énergétique et par la mise en commun d'informations, de connaissances, de partage des réussites et/ou défis d'apprentissage et d'intégration.

### Objectifs

- Favoriser un esprit d'équipe, un sentiment d'appartenance, une synergie entre les membres de la communauté
- Créer un espace privé pour échanger
- Reconnaître et formaliser les bonnes pratiques et en faciliter leur utilisation et la prise de décision
- Accroître l'intelligence collective, éviter de réinventer la roue afin de privilégier plutôt l'action, individuelle ou collective, pertinente et innovante.
- Valoriser les réussites.

### Valeurs

- Respect /pas de jugement
- Collaboration/partage
- Confiance/confidentialité
- Ouverture d'esprit
- Engagement
- Amélioration continue.

### Qui sont les membres

- Responsable(s) de l'animation de la communauté de pratique.
- Responsable de la coordination (pour phase d'implantation : personnel de TEQ)
- Ministères et organismes du gouvernement du Québec (incluant les réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé et services sociaux), municipalités :

- Responsables du dossier efficacité énergétique et réduction des émissions de GES et, le cas échéant, du développement durable;
  - Personnel des équipes de gestion des immeubles, de ressources matérielles, de services techniques ou de stratégie en développement durable
  - Retraités qui n'ont pas d'activité commerciale
- Des chercheurs et/ou professeurs provenant du milieu de l'enseignement, de l'innovation et de la recherche

Toute personne avec des intérêts ou des liens commerciaux **ne peut pas faire partie de la communauté**

## 2. DYNAMIQUE ENTRE LES MEMBRES

### Principes de participation

- Échange professionnel sans jugement.
- Partage de connaissances, de documents, de faits vécus et d'habiletés
- Utilisation d'une plateforme en ligne ou site web, selon deux principaux niveaux :
  - Le premier niveau est l'espace public accessible à tous. C'est la vitrine de la communauté qui peut être utilisée autant pour rayonner que pour faire des annonces publiques;
  - Le deuxième niveau est l'espace membre. Il est donc réservé aux membres de la CoPex ayant reçu un accord pour leur demande d'adhésion. L'adhésion à la CoPex constitue un privilège délivré au membre. Ce privilège peut être retiré à un membre ne respectant pas la Charte de participation.
- La plateforme permet à des groupes sectoriels d'échanger entre eux, dans un espace attitré à cet effet, tout en étant intégrés à la CoPex.
- Outre l'utilisation de la plateforme en ligne, l'organisation de rencontres est favorisée

### Engagement des membres

- Adopter une attitude favorable à la synergie, au partage et à l'entraide
- Contribuer à la vitalité et à la pérennité de la communauté en étant un membre actif qui participe régulièrement aux échanges et activités de la communauté
- Obtenir un endossement de son (ses) autorité (s) à y participer
- Distribuer aux collègues de son organisation les informations et les travaux de la communauté

- Partager avec les membres de la communauté les informations et les travaux en provenance de son organisation
- Appliquer la Charte de participation

### Animation

L'animation de la CoPex est accomplie par des membres de la communauté, nommés par le comité aviseur. Les principales fonctions d'animation sont :

- Structurer l'information partagée sur la plateforme en ligne de la CoPex
- Communiquer périodiquement avec les membres pour susciter leur contribution aux échanges et aux chantiers prioritaires de la communauté
- Identifier les ressources et moyens pertinents pour répondre aux besoins des membres
- Assurer un suivi rapide de toutes demandes formulées par les membres à l'égard du fonctionnement de la CoPex
- Planifier et organiser des rencontres entre les membres
- Gérer l'adhésion et l'accueil de tous nouveaux membres
- Effectuer la coordination avec les responsables des technologies de l'information

### Mode de communication entre les membres de la CoPex

Les membres utilisent principalement les fonctionnalités de la plateforme en ligne de la CoPex pour échanger.

- Le mode d'échanges à privilégier est celui qui implique le plus grand nombre de membres (forum ou autre) afin de multiplier les bénéfices de la synergie.
- L'option communication/message direct (chat ou autre) devrait être utilisée seulement pour une communication privée et le résultat de la communication devrait faire l'objet d'un sujet au forum s'il est pertinent pour les autres membres de la communauté.
- L'option d'échanges pour un groupe sectoriel dans son espace attribué est limitée aux sujets spécifiques du groupe qui sont liés à sa raison d'être et à son bon fonctionnement d'ordre logistique.

## **3. LES « RÈGLES DU JEU »**

### Propriété intellectuelle

- Le membre comprend que toutes les informations et documents qu'il partagera via le site de la CoPex pourront être utilisés par d'autres membres.

- Le membre s'engage ainsi à vérifier que les informations et documents qu'il a l'intention de partager ne sont pas de nature confidentielle, qui ne portent pas atteinte à la vie privée et qui ne violent pas les droits d'auteurs ou de propriété intellectuelle d'une tierce partie.
- Le membre s'engage à obtenir l'autorisation préalable des auteurs d'un document avant de le diffuser à une tierce partie ou de l'utiliser à d'autres fins que pour sa pratique professionnelle. Il doit citer la source des références utilisées.
- Le membre reconnaît que les droits d'auteur des contenus développés collectivement à partir du site de la CoPex appartiennent aux dits membres et, par conséquent, qu'une mention référant aux membres de la CoPex devra le préciser s'ils sont diffusés hors du site.
- Le membre s'engage à utiliser les informations et documents du site de la CoPex uniquement à des fins professionnelles, et non à des fins telles que commerciales ou de représentations.
- Le site web de la CoPex contient des hyperliens vers d'autres sites web. Le membre comprend que les autres membres de la communauté ne sont pas responsables des contenus de ces autres sites.
- Le membre reconnaît que l'usage de toute information tirée de la CoPex n'engage que lui-même et qu'il a la responsabilité d'en évaluer la pertinence et la qualité à l'égard de cet usage.

#### Gestion de l'information (durée de conservation, accessibilité)

La durée de conservation des messages des forums ou autres publications est déterminée par le groupe d'animation selon la pertinence de leur contenu. En tout temps, les responsables de l'animation peuvent retirer du site web de la CoPex des contenus jugés non-utiles ou « périmés ».

#### Considérations linguistiques

- La langue d'échange de la CoPex est le français.
- Des documents d'autres langues peuvent être échangés

## **4. LA GOUVERNANCE DE LA COPEX**

### Parrainage

La communauté de pratique est sous le parrainage de Transition énergétique Québec. Le rôle de TEQ est de promouvoir et d'assister la Communauté dans sa phase d'implantation et par la suite d'en supporter le fonctionnement à titre d'organisme responsable de la transition énergétique au gouvernement. Le parrain agit également comme représentant de la CoPex dans les autres forums d'échanges auquel il participe.

## Comité aviseur

### Mandat :

- Élaborer et mettre à jour la Charte de participation
- Veiller à l'application de la Charte de participation de la CoPex et au respect des engagements
- Déterminer les chantiers prioritaires de la communauté sur lesquels l'animation mettra un accent particulier (minimalement une fois par année)
- Doter la communauté des moyens requis pour son fonctionnement efficace et sa visibilité
- Nommer le groupe d'animation et la personne responsable du groupe d'animation

Le comité aviseur est formé d'au moins cinq membres et d'au plus 10 membres choisis parmi les membres de la CoPex. L'un des membres est désigné par le Parrain pour agir en son nom au sein du Comité. Il est entendu que la Communauté de pratique accepte comme membre la personne désignée par le Parrain pour le représenter. Cette personne désignée doit être à l'emploi d'une entité du gouvernement du Québec.

### Composition initiale du comité aviseur:

Jérôme Conraud

[jerome.conraud@mcgill.ca](mailto:jerome.conraud@mcgill.ca)

Université McGill

Daniel DaSilva

[daniel.DaSilva@omhm.qc.ca](mailto:daniel.DaSilva@omhm.qc.ca)

Office municipal d'habitation de  
Montréal

Mario Desroches

[Mario.desroches.cissslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Mario.desroches.cissslau@ssss.gouv.qc.ca)

Centre intégré de santé et de services  
sociaux des Laurentides

Michel Fournier

[michel.Fournier@teq.gouv.qc.ca](mailto:michel.Fournier@teq.gouv.qc.ca)

Représentant de TEQ

Alain Labrecque

[Alain.Labrecque@cmontmorency.qc.ca](mailto:Alain.Labrecque@cmontmorency.qc.ca)

CEGEP Montmorency

Pierre Lepage

[plepage@sqi.gouv.qc.ca](mailto:plepage@sqi.gouv.qc.ca)

Société québécoise des infrastructures

Michel Morin

[michel.morin002@cssamares.qc.ca](mailto:michel.morin002@cssamares.qc.ca)

Commission scolaire des Samares

Stéphane Richard  
[stephane.richard.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:stephane.richard.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca)

Centre intégré de santé et de services  
sociaux du Bas-Saint-Laurent

#### Durée du mandat d'un membre du Comité aviseur

- Les membres du comité aviseur sont nommés par acclamation par l'ensemble des membres de la communauté et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans à compter du 28 novembre 2019.
- Un membre peut se retirer du Comité aviseur. Il en avise le responsable de l'animation et les autres membres du comité aviseur. Un appel aux autres membres est ensuite effectué pour combler le poste vacant. La durée du mandat sera alors celle restante au mandat du membre parti.

#### Modalités d'évaluation de la CoPex

Au moins une fois par année (dans les deux premières années : au moins quatre fois par année), le responsable de l'équipe d'animation recueille des données sur « l'état de santé » de la CoPex. Ces données renseignent sur :

- Le niveau d'activité et d'interactions des membres
  - Le niveau de satisfaction des membres
  - Les impacts de la CoPex perçus par les membres
  - D'autres modalités d'évaluation sont possibles si les ressources le permettent
- Les membres s'engagent à évaluer, de façon transparente et constructive, l'atteinte des objectifs de la communauté lorsqu'ils sont sollicités pour ce faire.